Préfecture du Rhône

code postal **69200**	**Commune de VENISSIEUX**	code Insee **69259**

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral
n° **2009-2142** du **25/03/09** mis à jour le **28/01/19**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — oui — non **X**

date — aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux — oui — non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m — oui — non **X**

date — aléa
date — aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui — non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit** et **non encore approuvé** — oui — non **X**

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** — oui **X** — non

Vallée de la Chimie — date **19/10/16** — aléa **Toxique**
date — aléa
date — aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Le règlement — consultable sur Internet * **x**
Les documents graphiques — consultable sur Internet * **x**

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — oui **x** — non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone **1**	zone **2**	zone **3** **x**	zone **4**	zone **5**
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité — consultable sur Internet * **X**

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui **x** — non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêtés préfectoraux fixant les secteurs d'information sur les sols — consultable sur Internet * **x**

7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon
En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement

La commune est classée à potentiel radon niveau 3 — oui — non **x**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Documents réglementaires en vigueur consultables sur : http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone

Cartographie consultable sur : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles **nombre** **9** — catastrophes technologiques **nombre**

Date 05 FEV. 2019

Le préfet du Rhône

La cheffe du service PAR
G. GUERLAVAS